

Le QUARTIER

LE QUARTIER

Directeur: DENIS BOUSQUET

LE TRAMWAY ET LES ÉTUDIANTS

La campagne pour les billets «bleus»

Après plus de deux ans d'effort au service des intérêts des étudiants, nous sentons un besoin de faire une mise au point. Sur le plan pratique: 1 — Qu'avons-nous obtenu? 2 — Si ce résultat ne fut pas complet, qu'avons-nous à nous reprocher? 3 — Que restait-il à faire?

PREMIÈRE RÉPONSE: Nous voyageons toujours au prix fabuleux de trois billets pour 25 cents. Mais il faut bien admettre qu'aux heures d'affluence universitaire, on met à la disposition des étudiants des tramways "Extra". Même s'ils ne font qu'un bout de chemin, et qu'ils ne sentent pas beaucoup le neuf, nous serions ingrats de ne pas marquer ici toute notre reconnaissance. (N'oublions pas le réel service que nous rend le service d'autobus qui nous évite de monter le fameux escalier de l'Université.)

DEUXIÈME RÉPONSE: Ce que nous avons à nous reprocher, c'est de ne pas avoir encore atteint le but que nous nous proposons. Mais nous croyons avoir fait notre possible. Voyez plutôt...

lère PHASE.

a) Le 21 septembre 1949, après avoir réussi à faire imprimer notre requête,

nous la distribuons pour la faire signer dans les divers collèges et écoles supérieures ou spécialisées.

b) Le 29 septembre, nous demandons à Son Honneur le Maire de Montréal d'aider notre requête, ce qu'il fit avec conviction.

c) Nous nous adressons alors à l'organisme principal des étudiants, l'AGE UM, par l'entremise de monsieur l'abbé Llewellyn.

d) Le 8 octobre, nous écrivons une lettre personnelle à chacun des treize députés provinciaux de Montréal et à deux ministres, les honorables Côté et Sauvé. Mentionnons ici MM. Marler et Rochon qui ne nous ont pas ménagé leurs encouragements. M. O. Barrière qui s'adressa directement à la Commission pour réclamer "cette légitime revendication". Il ne faudrait pas oublier non plus l'appui sérieux des ministres de la Jeunesse et du Secrétariat provincial.

e) Le 12 octobre, nous déposons à la Commission des tramways la requête des étudiants, lourde de 6,856 signatures d'élèves, de professeurs et de supérieurs ou directeurs de trente-quatre institutions métropolitaines.

f) Le 14 et le 17 octobre, nous sollicitons par lettre l'appui des cités de

Montréal, Verdun, Outremont et de Ville-St-Laurent. Verdun délégua son maire accompagné de trois échevins. Les autres villes votèrent des résolutions unanimes pour endosser notre requête.

g) Le 20(?) octobre, Son Honneur le maire, M. Camillien Houde, accompagné d'une délégation de l'AGEUM et d'un député provincial, M. G. Thibault, se rendit auprès de la Commission pour lui demander de se prononcer sur la question.

h) L'Université McGill s'est aussi intéressée à l'affaire.

i) Pendant ce temps, vous devinez notre travail: articles de journaux, (nous en avons une trentaine au dossier), demandes d'appui ici et là. Signalons seulement les démarches auprès de MM. O. Côté, J.-M. Savignac, V. Lévesque. Et remercions aussi MM. Héroux du "Devoir", Lacroix du "Canada", et Richer de "Notre Temps", qui nous ont montré une grande sollicitude.

j) Le 31 octobre, notre requête était rejetée sur l'interprétation du terme "enfants d'école" contenu dans la loi incorporant la Commission des Tramways. Cette expression ne pourrait s'appliquer aux écoliers de plus de dix-huit ans! Merci tout de même à Monsieur le juge Lafleur qui, nous a-t-on dit, a pris notre défense contre MM. les juges Cusson et Lindsay.

2ième PHASE

Si la loi n'est pas assez claire, nous pourrions peut-être la faire amender. Voici le deuxième acte, il se passe dans les coulisses de l'Assemblée Législative de Québec.

a) La cité d'Outremont et de St-Laurent endossent notre requête par résolution des 2 et 15 novembre 1949; et Ville St-Laurent nous autorise à utiliser sa résolution auprès de qui de droit.

b) Le 2 décembre, une résolution unanime est adoptée pour demander à Québec de changer le terme "enfants d'école" par "toute personne dûment inscrite aux cours réguliers de tout collège, école ou université". Proposée

The Foolish BBC

"Gloom mixed on occasion with absurdity", was the description that the London Daily Express applied to BBC programs last Monday in an editorial entitled "The Foolish BBC".

Nobody wants completely normal programs during the days of national mourning, said the newspaper owned by Lord Beaverbrook, but equally, nobody wants unrelieved dullness. (La Gazette).

à suivre en troisième page

par J.-M. Savignac, elle fut appuyée par les conseillers V. Lévesque, Désormiers, R. Lévesque, Leblanc et Lortie.

c) Le 22 février 1950, un mémoire de quinze pages est soumis à MM. Duplessis, Houde, Marler et Côté.

d) Le 17 mars 1950, M. le maire et M. J.-M. Savignac assistent à la discussion du bill de Montréal et réclament que la disposition qui nous intéresse soit insérée dans la loi de la Commission du Tramway.

e) L'après-midi où fut voté le bill de Montréal, la plupart des institutions enseignantes envoyèrent chacune un télégramme au premier ministre pour lui rappeler l'intérêt que nous prenions dans cette affaire.

f) La victoire était à nous? Non! la commission des tramways était dissoute et la loi qui l'instituait, abrogée.

g) Cependant, nos amis veillaient et, dans l'incorporation de la Commission du Transport, ils firent inclure le pouvoir de baisser le tarif des billets (de "façon équitable"), pour une catégorie d'individus.

3ième PHASE.

Le troisième acte devait se jouer à la Commission de Transport. Mais le changement de décors et de personnages devait donner lieu à un long entr'acte. Les commissaires n'étaient pas nommés, et pour cause; on n'avait pas encore exproprié l'entreprise.

TROISIÈME RÉPONSE: Que faire? Présenter une nouvelle requête avec l'appui des étudiants et de leurs amis. Nous demanderons l'aide de ceux qui nous ont déjà aidés et nous ferons de la publicité. Mais nous IMPLORONS de vous, lecteurs, que par tous les moyens à votre disposition, vous vous occupiez de VOTRE intérêt et que vous nous aidiez à obtenir ce qui pour nous tous, étudiants, est un pressant besoin. Parlez de la requête, obtenez l'appui de vos parents et amis qui peuvent avoir quelque influence. Si tous s'y mettent, nous aurons bientôt les billets "bleus".

Ronald E. Laviolette

Texte d'une requête destinée à être soumise à la Commission de transport de Montréal.

Nous, soussignés, étudiants et étudiantes de la région métropolitaine de Montréal, exposons respectueusement par la présente requête:

Qu'au moment où les parents cessent de retirer les allocations familiales, le coût des études et de l'entretien des étudiants accuse une hausse vertigineuse;

Que la dernière augmentation du prix des billets de tramways pour les personnes âgées de dix-huit ans et plus, porte un dur coup à une classe de voyageurs incapables de faire face à une dépense si considérable;

Que déjà le 12 octobre 1949, les étudiants présentaient à la Commission des Tramways de Montréal une requête semblable à celle-ci et signée par 6,856 étudiants répartis dans 34 institutions métropolitaines dont les supérieurs ou directeurs ont le plus souvent tenu à appuyer la requête de leur propre signature;

Que ladite requête fut rejetée sur l'interprétation du terme "enfants d'école" de l'article 76 de la Loi qui régissait la Commission des tramways de Montréal;

Que la situation est changée par la Loi instituant la Commission de transport de Montréal, article 55 (1950 — Statuts de Québec — 14 George VI — chap. 79) où il est écrit que ladite Commission pourra fixer des taux équitables pour le transport des usagers, sur réserve de ne pas augmenter le taux alors en vigueur pendant le cours des douze mois qui suivraient la prise de possession de l'entreprise de la Montreal Tramways Company;

Que les Cités de Montréal, Verdun, Outremont et Ville Saint-Laurent appuient la demande des étudiants, ajoutant en cela une aide métropolitaine à l'aide fédé-

rale-provinciale aux étudiants, à savoir:

Montréal: Par motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de ville, le 2 décembre 1949, demandant que le terme "enfants d'école" comprenne toute personne dûment inscrite aux cours réguliers de tous collèges, écoles ou universités.

Le 21 octobre 1949, Son Honneur le Maire, Monsieur Camillien Houde, se rend personnellement auprès de la Commission des tramways accompagné de M. G. Thibault, député provincial du comté de Mercier, et d'une délégation officielle de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

Verdun: Son Honneur le Maire, M. Edward Wilson, accompagné de Messieurs les échevins Joannette, Rolland et Lareault, se présentent à la Commission pour appuyer, eux aussi, la requête des étudiants.

Outremont: Le 2 novembre 1949, par résolution unanime du Conseil municipal, la requête des étudiants est endossée pleinement.

Ville St-Laurent: Le 15 novembre 1949, le Conseil de Ville décide d'appuyer les démarches des étudiants auprès de la Commission des tramways de Montréal.

C'EST POURQUOI, nous vous prions de prendre en considération les faibles moyens des étudiants et même la pauvreté de beaucoup d'entre eux, et d'étendre le tarif des écoliers de moins de 18 ans à tous les étudiants dûment inscrits aux cours réguliers de tous collèges, écoles ou universités.

Et, ce faisant, vous mériterez la reconnaissance des soussignés et de tous leurs amis.

Les étudiants et étudiantes de Montréal.

EINSTEIN, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE ZURICH

Récemment, la Société des Conférences de Polytechnique présentait un autre de ses éminents conférenciers en la personne de M. Julien Dubuc, Ing., Prof., maître-science appliquées et spécialiste en résistance des matériaux.

Présenté par M. Bernard Lachapelle, président de cette société et secrétaire des étudiants, M. Dubuc, qui est un diplômé de Polytechnique et qui est allé parfaire ses études à l'école Polytechnique de Zurich, débuta en remerciant ceux qui l'ont aidé à atteindre cette fin. Ce sont MM. Augustin Frigon D.Sc., Ignace Brouillet, D.Sc.A. et Georges Welter, Ing. méc. et Doct.-ing.

Avant de parler de l'École Polytechnique de Zurich, il fit voir ce qu'était la Suisse. C'est un petit pays où il y a beaucoup d'activités de la part des citoyens. Il y a 4,700,000 habitants distribués sur une superficie de la grandeur de 2 fois celle des Cantons de l'Est. Le pays est divisé en 22 cantons ayant leur autonomie propre mais dirigés par un gouvernement fédéral, régime ressemblant à celui du Canada. En Suisse, les matières premières sont presque totalement importées. A cause de cela, l'exportation est une nécessité absolue

et à cette fin l'on s'applique à mettre sur le marché un produit ayant un fini capable de vaincre la concurrence.

Outre les 7 universités existantes au pays et supportées par chaque canton, se trouve, à Zurich, l'École Polytechnique supportée par le gouvernement fédéral, qui s'est appliqué à en faire une institution tout à fait supérieure. Les spécialités données sont: architecture, génie civil, mécanique et électrotechnique, chimie, pharmacie, école forestière, d'agriculture, génie rural, école normale des sciences naturelles, des sciences militaires. A celles énumérées, on ajoute les cours libres de lettres, d'histoire, de philosophie, de sciences économiques, de mathématiques, de sciences naturelles et militaires.

Le cours normal de génie, divisé en 8 semestres d'études, a une durée de quatre ans et demi. Mais l'on a de nombreux cours, tant théorique que pratiques. Notamment dans des semestres normaux, l'on compte 42 heures de cours et d'exercices par semaine comparativement à 30 heures ici.

Les examens sont tous oraux. On les passe à la fin de la première année, de la seconde et à la fin du

McGILL vs CARABINS, MERCREDI LE 20

À VERDUN

QUARTIER LATIN

journal bi-hebdomadaire de

L'Association générale des Étudiants de l'Université de Montréal
Membre de la C.U.P.

Directeur: Denis Bousquet. Assistant-directeur: Luc Larivée.
Rédacteur-en-chef: Vianney Therrien. Secrétaire à la rédaction:
André Lefebvre. Chef des nouvelles: Gilles Legault. Assistants-
chefs des nouvelles: Jean-Guy Desjardins (pour H.E.C., Poly
et Architecture) et Fernand Côté (pour les autres facultés). Rédac-
teur artistique: Louis-Georges Carrier. Rédacteur sportif: André
Valiquette. Chroniqueur sportif: Maurice Laurendeau.

Huit sous le numéro

Abonnement pour l'année universitaire — 40 numéros: \$3.00

2900, boulevard du Mont-Royal, Montréal
Local D'219a — AT. 9616

Imprimé par **LA PATRIE** 180 est, rue Sainte-Catherine — Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

L'AMOUR DU MÉTIER

"À vingt ans, on se rend encore mal compte de toutes les impasses où l'on risque d'engager sa vie." (A. Joly: *Le beau risque de la foi*)

L'esprit universitaire ressemble étrangement à un pur esprit: tout le monde en parle mais personne ne l'a jamais vu... Cette boutade contient une part de vérité. D'où vient que nous soyons si peu solidaires, si peu intéressés aux manifestations étudiantes, si peu fiers de notre condition d'étudiants? Sans doute peut-on attribuer notre inertie à l'absence d'une maison des étudiants, à la difficulté d'organiser des rencontres, des contacts, fréquents. Mais ce ne sont là que des raisons toutes extérieures.

La grande raison, le véritable motif, c'est que nous n'aimons pas notre métier. Nous subissons la vie de chaque jour avec l'espoir non avoué "d'en finir" au plus tôt, d'obtenir le diplôme qui nous ouvrira enfin les portes de la profession. Vous est-il déjà arrivé de solliciter des "professionnels" en faveur d'une œuvre quelconque de l'Université? Vous avez alors sûrement reçu une réponse comme celle-ci: "J'ai fait mon temps à l'Université, je ne lui dois rien".

Cet état d'esprit dénote chez l'ancien étudiant une conception de la vie étudiante que l'on rencontre chez bon nombre de carabins: l'Université, époque de transition. La conscience étudiante est un prologue à la conscience professionnelle. L'étudiant qui manque régulièrement ses cours (ce n'est pas un anachronisme), qui reste dans son "petit coin", deviendra un homme uniquement intéressé à ses affaires, profession ou métier.

L'étudiant est un être débordant de potentialité, un être en voie d'actuation. Il se prépare à une tâche d'homme et le grand tort d'un trop grand nombre, c'est de se croire parvenus à la maturité.

L'étudiant moderne peut dire:

"Je ne suis qu'un bourgeois, au sein d'un monde bourgeois. Je suis le produit de l'âge du confort: on a pris pour moi des assurances.

Tous les risques sont couverts.

Je suis du parti de l'ordre.

Je veux pour mon pays, pour ma famille, pour mon argent, la Sécurité."

La préparation aux examens, la pratique de quelques sports, la fréquentation des spectacles et les préoccupations sentimentales remplissent tous ses loisirs. Pas un instant pour se préoccuper des problèmes de son état, de son milieu.

Nous avons honte de notre condition d'étudiants, il nous semble qu'on nous en fait un reproche. Les ouvriers, lors des réunions de leurs syndicats, hurlent leurs revendications et ne craignent pas de s'afficher comme tels. Pourquoi les organisations étudiantes locales, ou même nationales, n'exerceraient-elles pas une influence comparable?

Il ne s'agit pas de faire le procès des carabins. Le problème est le même partout. Un travail accompli sans amour, sans fierté, ne produit guère.

Nous sourions avec un air entendu quand on nous parle de "vocation de l'étudiant". A proprement parler, l'étudiant n'a pas de "vocation", puisqu'il doit étudier s'il veut atteindre le but visé.

Mais il reste toujours le devoir de tirer profit au maximum de ses études. Et comment le faire sans amour, sans fierté?
Vianney Therrien

Étudiants russes qui osent penser...

Washington, 12 (P.A.). — "Il y a quelque chose de pourri au royaume de Staline..." Quelques jeunes Russes se permettent en effet de penser par eux-mêmes... C'est ce que révèle la "Pravda", en prenant à partie à ce sujet le ministre de l'instruction supérieure et l'Académie russe des sciences et jusqu'à la direction du Komsomol (ligue des jeunes communistes), particulièrement dans les provinces d'Arménie, Ouzbékistan et Kazhakstan, régions où les vieux habitants d'origine mongole, pères des étudiants incriminés pour lèse-pensée

marxiste n'ont pas tout à fait perdu leur vieille haine de la Russie. Il existe là-bas des associations d'étudiants qui vont jusqu'à ne pas se dévouer tout entières à la cause communiste, il règne un esprit "d'objectivité bourgeoise" et l'on commet même le délit capital de "sécher" les cours. Le Komsomol et le corps professoral russe ont été prévenus qu'on leur fournira toute "l'aide nécessaire" pour ne plus risquer de dévier de la "ligne" du parti communiste. Par aide nécessaire, il faut entendre une purge étendue et impitoyable.

Le Devoir

NAÏVETÉ NATIONALE...

Nous nous excusons de devoir reprendre ici certaines considérations déjà mises de l'avant dans un précédent article. Ce fait prouve peut-être que, de quelque côté qu'on aborde le problème canadien-français, il faut en arriver fatalement, pour le comprendre, à la même explication de départ.

Tous les peuples, croyons-nous, ont des naïvetés, naïvetés plus ou moins nombreuses, parfois naïvetés sans importance, naïvetés fort dangereuses d'autres fois. Les Canadiens-français, comme il convient, ne font pas exception. Une de leurs naïvetés les plus constantes, à ce qu'il paraît, c'est la confiance presque indéfectible qu'ils mettent dans les vertus du droit et du texte légal. L'importance à toutes les époques de l'avocat chez nous, son prestige, son influence sur l'opinion, sur la politique, sur les œuvres nationales, l'indiquent clairement.

Bien des accusations peuvent être portées contre nous; cependant nous n'avons jamais péché, du moins si peu, par excès de pragmatisme (tolle!), descendons plus profond, par excès de réalisme. Autrement, nous aurions compris que si la force ne doit pas primer le droit, elle peut l'appuyer singulièrement. Nous avons perdu de vue, semble-t-il, la faillibilité de l'homme, la facilité avec laquelle il peut oublier ses devoirs de justice. Nous n'avons pas cru qu'il peut être nécessaire d'obtenir de lui, par des moyens adéquats, qu'il agit au moins par prudence si fait défaut la conscience morale. Car, en ce cas, confier nos intérêts exclusivement, ou peu s'en faut, à la protection du droit naturel ou positif, nous aurait paru vain, ou follement idéaliste, ou tendrement touchant. Nous aurions davantage compris la nécessité de doter notre groupe d'une réelle puissance économique, laquelle seule peut conférer le prestige social et politique et permet d'imposer son droit.

Nous avons péché par optimisme dans l'homme, osons le mot pour rigoler, par rousseauisme. Nous qui avons toujours ridiculisé le candide Jean-Jacques, nous sommes montrés doublement naïfs. Répétons-le, la seule façon d'imposer le respect, c'est d'en imposer. La seule prudence raisonnable — c'est celle des moralistes chrétiens, je pense — consiste à ne pas tenter l'homme inutilement, à ne pas l'exposer à l'occasion prochaine du péché d'injustice. Pour cela, il faut des droits sûrs, mais aussi des droits qui s'imposent plus que moralement. Nous eumes parfois de ces droits sûrs. Souvent, il faut l'avouer, on nous les reconnut sans trop de peine.

Le désopilant, c'est que parfois nous cherchions en vain le droit invoqué. Prenons la revendication essentielle du Canada-français depuis cent cinquante ans. Les Anglais, paraît-il, doivent nous laisser nous épanouir librement au Canada, au moins au pays de Québec, notre patrie. Il est vrai que le petit épanouissement que la plupart ont eu en vue: foi, langue, loi et agriculture, n'était pas de nature à nuire aux bons British autrement qu'à la manière de "chatouilles". Mais, pour les besoins de la cause, pensons à un épanouissement intégral basé sur une économie complète et autonome, sur l'ambition bien légitime de faire un peu de politique extérieure.

Nos gens, évidemment, n'ont jamais compris le sens plein du mot *colonisation* ni les devoirs d'une métropole envers ses coloniaux. Autrement, nous n'aurions pas demandé, avec Henri Bourassa: "Que devons-nous à l'Angleterre?" Même, nous nous serions posé la question inverse: "Que doit l'Angleterre au Canada-français?" Albion conquiert un nouveau territoire en 1760. Ca n'est pas pour le simple plaisir d'inscrire désormais les Canadiens-français au nombre de ses loyaux sujets. Les Anglais entendent bien créer ici un nouveau domaine pour les leurs. Les Iles fourniront des hommes et des capitaux, accorderont toute la protection possible à la nouvelle colonie. Quoi de plus juste? L'Angleterre succède à la France mais dans le sens qu'elle s'apprête à tenir auprès de ses fils, un peu beaucoup le rôle de la France auprès des siens auparavant. Elle a des devoirs envers les Anglais du Canada comme la France, avant la Cession, envers les Français du Canada. Quand elle voudrait remplacer la France auprès de nous, elle ne le pourrait pas sans léser ses nationaux. Pourtant, nos réclamations supposent d'ordinaire que la métropole, pour nous, c'est toujours la métropole, qu'elle s'appelle France, qu'elle s'appelle Angleterre, démontrant à l'envie que nous ne comprenons pas — même en 1952, pour beaucoup — la signification du changement d'empire. L'Angleterre assurerait une immigration française, fournirait aux nôtres de ses capitaux, subventionnerait nos institutions de toute sorte?

S'il était possible à deux groupes ethniques de s'épanouir au Canada, il eût été juste d'attendre que l'Angleterre nous en concédât le droit, mais sans espérer aucun secours concret toutefois. Mais, de par sa situation géographique même, le Québec ne peut être canadien-français 100% sans détruire le Canada-anglais. Une juxtaposition s'avère donc impossible et la superposition est nécessaire; avec Durham, le Canada-anglais l'a bien senti. Reste à choisir qui dominera. Trou-

verons-nous injuste qu'un Anglais opte pour le Canada anglais? Surtout quand on voit les Canadiens-français — sans y penser, et pouvant y penser — se ranger docilement au dernier rang, opter eux-mêmes dans le sens de l'Anglais, sans même une réserve mentale — insistons-y — qui eût évité la capitulation définitive et sans condition. Ils font sauter en 1837 la constitution qui, par accident, leur avait donné une province où pouvoir organiser entre eux une vie nationale relativement autonome, pour nous subordonner, minorité, au grand tout canadien actuel.

Tout de même, on peut parler d'injustice, d'une injustice première: la Cession, qui nous séparait de notre support métropolitain et préparait notre sujétion. En vertu de quel nouveau code international, nous aurions exigé la rétrocession, au nom du droit? La suite, pour l'essentiel, n'est injuste qu'à cause d'un départ injuste. Qu'y faire?

Qu'y faire? Posons: le Canada-anglais, qui a hérité de la puissance métropolitaine, ne nous doit rien. Retenons: nous ne devons jamais rien qu'à nous-mêmes. Cessons, en conséquence, de développer cet instinct de défense passive, qui consiste à attendre, sans agir autrement que de la "gueule", la justification concrète d'un droit — qui n'est pas bien sûr, nous l'avons vu; attitude qui nous a valu la psychologie nationale que nous nous savons. Prenons nous-mêmes notre problème en mains, exigeons des statuts, d'accord, mais surtout travaillons à nous cuirasser de manière à leur donner force exécutoire.

Si nous doutons de l'efficacité d'une telle méthode pour des résultats même lointains, pensons au cas des ouvriers. Ceux-ci ont des droits, de toute éternité. Cependant, tant qu'ils ne prennent pas en mains leur problème, ces droits, basés sur la loi naturelle, comme elle, demeurent "gravés au fond de leurs cœurs".

André Lefebvre

Manifeste de la St-Vincent-de-Paul universitaire

Nous existons à l'Université de Montréal depuis un mois.

But: Permettre aux étudiants de travailler et de se dévouer activement pour les pauvres.

Moyens: A) Une visite aux pauvres tous les quinze jours.
B) Réunion bimensuelle.
C) Quête hebdomadaire dans chaque classe.
D) Création de divers services.

Membres: Tout étudiant ou étudiante de l'Université de Montréal qui désire assumer les obligations de la Saint-Vincent-de-Paul.

L'amour efficace des pauvres exige l'oubli de soi et un apport matériel modique mais constant de chaque étudiant.

Le président,
de la Saint-Vincent-de-Paul de
l'Université de Montréal.



Essor ou déclin d'une profession IL N'EXISTE QU'UNE LIBERTÉ

(Résumé d'une conférence donnée devant les étudiants en droit, sous les auspices des conférences Migneault, par Me J. Perreault, professeur de droit commercial à la faculté de Droit, U. de M.— La conférence avait pour titre: "Evolution actuelle de la profession.")

L'avocat de 1952 n'est pas le personnage qu'il était il y a une trentaine d'années; il faut bien l'admettre, la profession d'avocat a quelque peu perdu cette auréole de prestige dont elle s'entourait au début du siècle. S'il fallait cristalliser en une courte formule le résultat de cette lente évolution, nous pourrions dire: "Plaideur hier, conseiller aujourd'hui".

Si nous recherchons les causes de cette évolution, nous pouvons les ramener à cinq:

1. Disparition de l'épargne individuelle. Notre économie actuelle est orientée vers le maximum de consommation. Radio, journaux, cinéma, tous les médiums d'expression sont aujourd'hui asservis à la publicité des grandes firmes commerciales. On a multiplié les facilités de crédit, ex.: la vente à tempérament. Le résultat? On a réussi à décourager l'épargne individuelle.

Le rapport avec la profession d'avocat? Voici: endetté jusqu'aux oreilles, l'homme moyen d'aujourd'hui se voit forcé d'être moins chicanier que ses pères et il sera plutôt porté à demander conseil que de supporter les frais d'un interminable procès.

2. Multiplication des associations: un tel fait n'a pas besoin d'être démontré. Chacun de nous n'est-il pas membre de l'AGEUM? N'existe-t-il pas une association à l'intérieur de chaque faculté? L'ouvrier fait partie d'une union. Le cultivateur est membre de l'UCC, l'avocat du Barreau, etc. . . .

Or le premier but de ces associations, c'est la protection des membres qui les composent. Il est donc naturel que ceux-ci, au lieu de recourir personnellement aux services d'un avocat, soient portés à agir par le truchement de leur association.

3. Apparition et développement de nouvelles professions: autrefois, l'avocat était le confident de l'homme d'affaires et il pouvait acquérir ainsi une expérience peu commune, sans parler de la rémunération. . . . Aujourd'hui, le comptable vérificateur et

l'agent d'assurances sont venus supplanter l'avocat, qui se voit confiné à un rôle plus strictement juridique.

4. Multiplication des lois: à première vue, un tel fait semblerait de nature à favoriser l'avocat; en effet, puisque le rôle de ce dernier consiste justement à veiller à l'application des lois, n'est-il pas en faveur que les lois se multiplient? Erreur! D'abord disons que le fatras des lois édictées chez nous constitue un écheveau inextricable où l'avocat lui-même a souvent toutes les peines du monde à se retrouver. Mais il y a plus, il est notoire par exemple que certaines lois statutaires ont eu pour effet de réduire considérablement la rémunération des hommes de loi. Prenons le cas de la loi des accidents de travail: autrefois, l'accidenté recourait directement aux services d'un avocat. Aujourd'hui les conflits entre employeurs et employés sont dans la plupart des cas résolus immédiatement par la Commission.

5. Concentration des organismes économiques, industriels, et financiers: des exemples? A. & P., Steinberg, Dominion Stores illustrent bien la physionomie de notre économie actuelle: le magasin à chaînes a ruiné la petite entreprise et du même coup il a fait une large brèche dans la clientèle des avocats.

Après cette analyse peu optimiste, une question se pose: la profession d'avocat serait-elle à son crépuscule, sommes-nous sur le point de voir disparaître dans la société les défenseurs de la veuve et de l'orphelin?

S'il faut en croire les statistiques, l'avenir des disciples de Themis ne semble pas trop compromis. En effet, depuis 1936, alors qu'on en comptait environ 1500, le nombre d'avocats, d'après les registres de 1950 serait aujourd'hui de 1900, soit une augmentation de 25%.

En terminant, le conférencier se pose la question à savoir si la profession a évolué en regard de la société. Certains essais furent tentés, i.e. études portées à quatre ans, mais il existe un danger à éviter: la spécialisation outre mesure. Mieux vaut au début pratiquer dans plusieurs branches du droit, puis, si on le désire, se spécialiser.

Jean-Guy Laurin

Quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles les hommes ont été mis, quels qu'aient été les courants d'opinions qui ont déferlé sur l'univers, l'essence de la nature humaine est demeurée la même, et les hommes, la plupart du temps, ont réagi dans le sens de leur intérêt plus ou moins immédiat. L'Histoire conserve le souvenir des hommes héroïques qui ont mis leur vie toute entière au service de

EINSTEIN...

suite de la première page

cours d'études. Ce sont des interrogations variant de une heure à deux heures, ce qui exige de la part des étudiants une connaissance parfaite de la matière.

Outre que l'on suive les cours ordinaires, les élèves se perfectionnent en assistant aux cours libres. A ce sujet, le conférencier mentionna qu'Einstein, ce savant qui développa la théorie de la relativité, fut inspiré par les ouvrages du philosophe Henri Bergson. Le Dr. Jung, psychologue réputé, enseignait à cette section des cours libres. D'où l'importance énorme que peuvent avoir des à-côtés pour l'homme de sciences, d'ajouter M. Dubuc. De ce fait, l'État et les industries suisses accordent de nombreux subsides comme encouragement à ces cours.

Pour les études post-universitaires, on arrive au doctorat en trois ou quatre ans de préparation.

M. Dubuc termina en disant que, pour faire une analogie du niveau d'enseignement, l'École Polytechnique de Zurich s'apparente beaucoup aux écoles supérieures de génie nord-américaines, tel le "Massachusetts Institute of Technology".

J. Julien Dubuc qui s'est spécialisé dans les départements d'essais de matériaux, de métallurgie, de Rayons-X, de Photoélasticité et des Ultrasons, est chargé actuellement de la direction des exercices pratiques au laboratoire de résistance des matériaux à Polytechnique.

Camille Gagné

l'esprit, sans se soucier de leur intérêt terrestre. Exceptions stoïques, mais rares. Les nations ont suivi un destin qui ressemble étrangement à celui de l'homme. Les individus ont créé des institutions à leur image. Et le droit positif, assise de la civilisation dans la mesure où il se calquait sur le droit naturel, a conduit les peuples au sommet du raffinement de l'esprit.

Par on ne sait quel mouvement clandestin, l'homme a vu des empires s'édifier puis s'effriter; et le centre de la puissance terrestre se déplacer de l'Est à l'Ouest. Jadis, l'Asie eut son apogée. Puis vinrent Athènes et Rome. A partir de l'ère chrétienne, l'on assista au conflit européen entre l'Espagne, la France, l'Angleterre. Les empires politiques et militaires changèrent la marche du monde. Aujourd'hui l'Aigle Amérique s'élance fièrement dans le ciel de l'avenir, tandis qu'à l'horizon s'avance, menaçant, l'ours des Républiques soviétiques.

Lois de l'histoire, il le semble bien. Partis d'un principe premier, la matière et l'esprit s'acheminent vers une fin. L'homme est jeté dans cet immense univers. Ce qui l'entoure l'écrase, exception faite de sa pensée personnelle qui le rend supérieur, parce qu'il comprend. Et l'homme est grand dans la mesure où il comprend cette soif du créé vers l'incréé, cette marche de la matière, le rôle de l'esprit dans cet univers changeant et contingent.

L'homme oublie souvent l'appel de l'Infini, de la Vérité. Il ne voit souvent que son intérêt propre. Il se fait une vérité à lui. Illogiquement il la veut toute à lui. Fatalement il se trompe, car le réel est pour tous, il est à tous; loin de diviser, il unit.

Aussi l'homme a exploité l'homme. Au lieu de regarder avec son frère l'étoile de la Vérité, il lui crève les yeux, ne se doutant pas que le sang de son crime éclabousse ses yeux et lui cache le Vrai.

Les gens de toute race ont droit à la vie, à la liberté. Il n'y a pas de races supérieures, il n'y a que des individus supérieurs, qui ont reçu au front l'étoile du commandement pour guider les peuples au bonheur de l'Humanité.

Le mot "liberté" est sur toutes les lèvres mais il ne vit pas dans le cœur

de tous les hommes. Nous formons partie d'un tout. Nous devons contribuer au bien collectif; et chaque individu a un rôle différent à jouer, parce qu'il a reçu telles qualités de la Nature. Pasteur écrivait: "Heureux celui qui porte en soi un idéal de beauté: idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. Ce sont là les sources vives des grandes pensées et des grandes actions, toutes s'éclairant des reflets de l'Infini."

L'artiste, le savant, le politique, le juriste, le saint ont un rôle ici-bas. Si le sol a besoin de bras, le pays a besoin de cerveaux et de cœurs.

A n'en pas douter, il s'est fait une grande évolution politique dans le monde. On parle aujourd'hui de gouvernement mondial, de codes, de lois qui régiraient le monde entier. Qui eut prédit pareille révélation il y a 200 ans?

Mais la loi du plus fort règne, incontestée. Combat d'empires. C'est bien là notre siècle. La science a fait oublier les distances mais elle n'a pas rapproché le cœur des hommes comme on l'aurait cru. Hier, c'était l'esclavage noir, aujourd'hui, l'esclavage rouge.

Le Droit est la pierre angulaire de la civilisation. Le Droit positif des peuples doit se greffer sur le Droit naturel. L'homme use mal de sa liberté; et fatalement il devient esclave de son intérêt. La liberté doit le conduire à un idéal plus grand que lui, et non vers les biens matériels qui sont essentiellement diviseurs. Les biens existent pour l'homme et non l'homme pour les biens. L'État existe pour l'individu et non vice-versa. D'où la fausseté des doctrines matérialistes, des doctrines totalitaires.

Le gouvernement doit être le serviteur et non le bourreau du peuple; les peuples doivent obéir au Droit et non à la Force. Autrement, où se trouve la liberté? . . .

Il n'y a qu'une liberté, celle qui achève les nations vers de bonheur de tous les hommes. Il n'y a qu'une liberté, celle qui permet à tout homme de vivre selon ses coutumes, ses croyances; celle qui permet à toutes les Nations de s'extérioriser selon leur génie propre pour le plus grand bien de l'Humanité.

Gérald Beaudoin



Le **C.E.O.C.** vous offre

- Un brevet d'officier
- Des connaissances utiles dans l'exercice de votre profession
- Des amis universitaires depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique
- La vie en plein air
- Un emploi permanent pendant trois étés consécutifs
- Une rémunération alléchante
- Des voyages

et au cours de la période d'hiver

- Le mess le plus chaud et le plus agréable où vous récréer

Consultez un confrère qui a fait partie du C.E.O.C. l'an dernier; vous serez convaincu que votre intérêt ne peut être mieux servi, à tous points de vue.

Pour plus amples renseignements et l'inscription adressez-vous au

CORPS-ÉCOLE D'OFFICIERS CANADIEN
Contingent de l'Université de Montréal

460 est, rue Sherbrooke — PLateau 8271

JOUR: Lundi au vendredi: 9.00 hres a.m. à midi
2.00 hres p.m. à 4.30 p.m.
Samedi: 9.00 hres a.m. à midi

SOIR: Mercredi 7.30 p.m. à 10.30 p.m.

Qu'est-ce donc que le nickel?



"Mon petit, environ 90% de tout le nickel employé dans le monde vient du Canada. Les mines et les raffineries de nickel Inco, près de Sudbury en Ontario, sont les plus grandes du monde. Certaines mines atteignent une profondeur d'un mille et la longueur totale des tunnels est de 280 milles."



"A Sudbury, des millions de dollars ont été dépensés pour l'amélioration des méthodes de production du nickel. C'est ainsi que le Canada réussit à produire 90% du nickel employé dans le monde entier. Aujourd'hui ce nickel est surtout consacré à la défense nationale."



Le
nickel
canadien

La brochure illustrée
"The Romance of Nickel"
(en anglais seulement) sera envoyée
gratuitement sur demande, à toute personne intéressée.



INVITATION ACADIENNE

23 février, 9 h. 30

DANSE MASQUÉE

Salle Rialto (Angle Bernard et ave du Parc)

Billets : \$1.00

S'adresser à Roland Maurice: GR. 3422
ou à Vincent Poitras: FA. 3158

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ACADIENS



"Voyez la banque à ce sujet"

Vous désirez transmettre de l'argent à quelqu'un, même aux antipodes? N'importe quelle succursale de n'importe quelle banque à charte au Canada s'en chargera.

Tous les jours, des gens de toute espèce utilisent les divers services des banques: ils font des dépôts, touchent des chèques, négocient des emprunts, achètent ou vendent des monnaies étrangères, louent des coffrets de sûreté, opèrent le recouvrement de leurs comptes, se procurent des chèques de voyageur ou des lettres de crédit.

Vous trouverez tous ces services, et bien d'autres encore, dans toute succursale de toute banque à charte. A la prochaine occasion, n'importe quand, "voyez la banque à ce sujet".

Annonce commanditée
par votre banque



★ SPORTS ★

ON FÊTE FLYNN MERCREDI

Pour la deuxième fois cette saison, et contre la même équipe, le Bleu et Or jouera une partie un mercredi soir, à Verdun. Cette joute comptera peut-être pour quatre points si McGill ne peut obtenir le Forum pour reprendre la seconde rencontre du vendredi 15 février. Que l'une ou l'autre équipe remporte la victoire il nous semble que quatre points perdus ou gagnés d'un coup ne donnent pas justice aux équipes. Mais s'il y a impossibilité...! Et tout cela à cause d'événements absolument incontrôlables!!

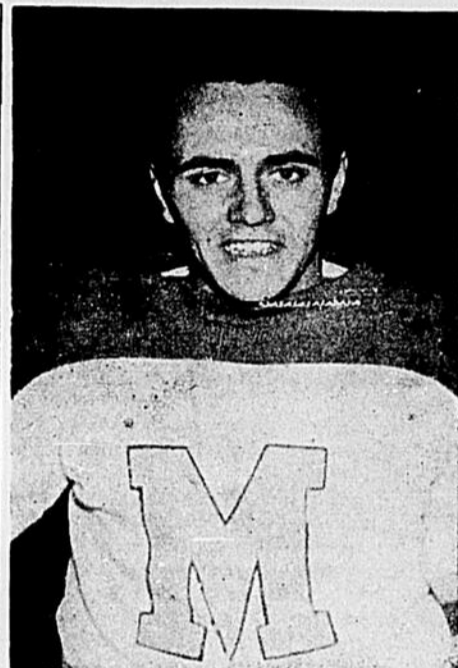
À la même occasion, comme tous le savent par mon copain le Barbouilleur, ce sera la soirée FLYNN. Il est regrettable que cette petite fête ne puisse avoir lieu un samedi tel que prévu. Mais nos vrais supporteurs se rendront en aussi grand nombre, nous l'espérons.

À cause de la suspension de toutes les activités sportives inter-universitaires, voici quels sont les changements apportés à la cédule. Les deux parties du Laval contre Toronto du 9 au 15 février ont été reprises à l'heure qu'il est, le samedi 16 février et lundi le 18.

La joute McGill à Laval du 12 sera jouée le mardi, 26 février.

Et enfin on tient à avertir les spectateurs que tous pourront voter pour leur joueur préféré, grâce à des bulletins de votes distribués à chacun à l'entrée. La photo du trophée pour le gagnant du concours paraîtra bientôt dans le "Quartier Latin".

Le publiciste



RAYMOND FLYNN

Urgent

Les conseillers sportifs sont priés d'apporter au plus tôt leurs rapports des parties de la ligue de hockey interfacultés au bureau du directeur athlétique, André Mercier, en D'2.

LE SKI

par Claude Marchand

À la veille des épreuves de ski inter-universitaires, des étudiants se demandent quelles sont les chances de notre équipe de remporter le championnat. C'est en 1947 que fut offert pour la première fois le trophée de l'U. de M. et depuis ce temps, McGill l'a remporté quatre fois et Laval une fois. Cette année, selon plusieurs, nos chances sont meilleures que jamais quoique nous n'ayons aucun skieur de classe "A". Le fait que la descente ait lieu dans la "St. Sauveur Ski Run", côte, comme dirait l'autre, où nos skieurs ont été "élevés", améliore nos chances de remporter cette épreuve. Quant au slalom, il est à espérer que la tradition des années passées se continuera, ce qui voudrait dire qu'après les épreuves de vendredi prochain,

l'équipe de Montréal devrait être en tête, tout comme elle l'était l'an dernier à Ottawa.

L'épreuve de saut sera disputée samedi sur notre tremplin et il est probable qu'après les nombreuses pratiques récentes, notre équipe se classera parmi les premières. Il ne reste donc qu'une épreuve, la course de fond, où il est difficile de prévoir ce que feront nos représentants, et, comme l'an dernier, c'est sans doute ce résultat qui fera la différence entre la première et les autres places. Nos chances de gagner sont donc bonnes et nous invitons de nouveau tous les étudiants à venir voir nos sauteurs et tous ceux des autres universités samedi prochain, à 2 h. p.m., au monte-pente.

Toronto nous donne une leçon aux échecs

Après avoir vaincu l'équipe d'échecs de McGill la veille par 4 1/2 à 3 1/2, les étudiants de l'Université de Toronto sont venus nous voir dimanche, 3 février.

Ils ont fait mieux qu'à McGill, puisqu'aucun de leurs joueurs n'a connu la défaite. Voici le détail des parties:

U. de T.: 6 1/2	U. de M.: 1 1/2
Rodgers..... 1/2	Hébert..... 1/2
Kasetsu..... 1	St-Arnaud..... 0
Shulman..... 1	Morgentaler..... 0
Jackson..... 1/2	Courtemanche... 1/2

Feldberg..... 1	Ritchot..... 0
Buck..... 1/2	Piché..... 1/2
Wills..... 1	Daigneault..... 0
Mecup..... 1	Marleau..... 0

Nous n'espérons pas une victoire. Mais tout de même...

Après la rencontre:
Un Torontois:—"Quand viendrez-vous nous voir à Toronto?"
Réponse:—"Quand nous aurons une bonne équipe."

Prix Gérard Parizeau 1952

Il sera décerné au banquet des finissants offert par les Diplômés de l'U. de M.

Ce prix est une fondation des Diplômés de l'Université de Montréal, créée par M. Gérard Parizeau, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, trésorier du comité du Fonds des Anciens Diplômés.

Ce prix annuel, au montant de \$50.00, est destiné à reconnaître le mérite d'un étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui pendant le cours de ses études s'est signalé par ses travaux d'ordre intellectuel accomplis dans les cadres de l'AGEUM.

Est éligible, tout étudiant finissant d'une faculté ou école affiliée, qui soumet son dossier en se conformant aux règlements suivants:

Conditions du concours:

1. Faire parvenir au secrétariat des Diplômés (ch. C'303) un dossier dactylographié portant les noms du candidat et la désignation de la faculté et contenant une liste complète des travaux d'ordre intellectuel accomplis par le candidat dans les cadres de l'AGEUM. (v.g. collaboration continue au "Quartier Latin", fondation, direction de cercles d'études ou de tous autres groupements favorisant le travail intellectuel des étudiants, participation active à ces mouvements, publications, conférences, etc.).
2. Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée et ainsi libellée: "Jury du Prix Gérard Parizeau" Diplômés de l'U. de M.
3. Aucun dossier ne sera accepté après le 5 avril 1952, à minuit.
4. Le jury se composera de membres du Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal.
5. Le prix sera remis lors du banquet offert par les Diplômés de l'U. de M. aux finissants des facultés ou écoles, au cours du mois d'avril.
6. Copie du présent avis sera envoyée au secrétaire de chaque faculté ou école pour affichage dans un endroit bien en vue de la dite faculté ou école.

Le Secrétaire
G. H. Séguin

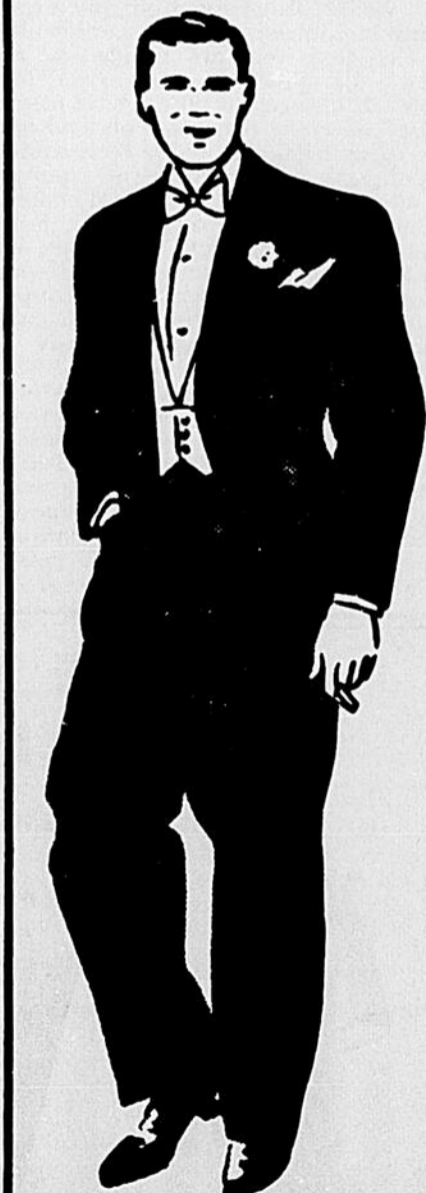
Mardi le 19 février
H'404 — 8 h. p.m.

GRAND DÉBAT BILINGUE
U. de M. vs U. de Toronto

L'état est responsable du niveau culturel de ses citoyens.

Affirmative	Négative
Philippe Gélinas	John Medcof
Félix Quinet	James Jerome

Entrée gratuite



M. A. BRODEUR, Enrg.
BERNARD BRODEUR } Prop.
PAUL BRODEUR, Po' 24 }
34 est, Notre-Dame - LA 2776

CONCOURS DE SKI DU C.I.A.U.

● **Vendredi, 22 février, à St-Sauveur: Descente et Slalom.**

● **Samedi, 23 février** { **Sur le campus, à 10 h. a.m.: Course de fond.**
Au monte-pente, à 2 h.: Saut.

Nos interviews

LA POUNE

Récemment, j'ai fait la connaissance de madame Rose Ouellette mieux connue sous le nom succulent de La Pouné. J'ai cru bon de faire part de notre courte conversation aux lecteurs du "Quartier latin".

— Depuis combien d'années faites-vous du théâtre, madame?

— Depuis 23 ans. Je suis au National¹, pour la compagnie France-Film, depuis bientôt 17 ans.

— Où avez-vous donné vos premiers spectacles?

— J'ai d'abord joué à Montréal, au Cartier, puis à Québec, à l'Impérial et au Canadien.

— La troupe du National, que vous dirigez, compte-t-elle plusieurs acteurs?

— Nous sommes dix actuellement.

— Avez-vous des projets pour l'avenir?

— Je veux continuer à faire du théâtre et à m'occuper de ma maison, de ma famille et de ma petite-fille, en qui je fonde de grands espoirs.

— Que faites-vous, en dehors de vos représentations?

— Je fais de la bicyclette, de la pêche, du badminton et j'écoute la radio. J'aime beaucoup l'opéra et la lecture, surtout Victor Hugo. J'aimerais aller en Europe. Comme vous voyez, j'aime tout le contraire de ce que je fais.

— Oui, je vois. Et que pensez-vous de la situation actuelle du théâtre au Canada?

— Je trouve que, dans le burlesque, nous ne sommes pas encore assez nombreux. Nous ne sommes que deux troupes de ce genre.

— Et que pensez-vous du Grand Théâtre?

— J'aime beaucoup ce genre. Nous ne sommes pas rivaux, au contraire. Il nous est arrivé plusieurs fois, dans le passé, de nous rencontrer. J'ai reçu la visite de plusieurs personnalités théâtrales, entre autres, Jean Desprez.

— Oui? ... Dites, vous n'avez pas rencontré le père Legault encore, n'est-ce pas?

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

— Non, pas encore.

C.G.

C.G.

C.G.

C.G.

L'INNOCENCE RECOUVRÉE

Concédonz-le à nos dépenz: les jeunes gens n'ont pas de mérite, ou peu, à relever avec une certaine lucidité — et lucidité impitoyable très souvent — les défauts de l'âge mûr. Ils n'ont qu'à regarder, n'ont eu le temps que de regarder. Or ils sont neufs, leurs yeux sont encore relativement purs; surtout ils ne sont pas engagés complètement dans la vie et jouissent ainsi d'une sorte de détachement favorable à beaucoup d'objectivité.

A vieillir, ils apprendront par expérience la faiblesse humaine, la difficulté de s'en tenir toujours au juste et au vrai. Ils n'oseront plus exiger, du moins ils n'exigeront plus avec la même gaieté de cœur, car ils n'obtiendront pas d'eux-mêmes ce qu'ils réclamaient auparavant des autres. Entre poivre et sel, c'est normal, une tête d'homme intelligent secrète le compromis. Politique du moindre mal, il consent, en dernier ressort, à composer. Il sent l'impérieux besoin, dirai-je, de couper son vin. Quant à l'imbécile, le suit toute sa vie la plus mauvaise part de ses dix-huit ans.

Si le jeune homme rédigeait à mesure ses analyses et les conservait pour mémoire! Si, homme mûr, on revenait sur ces manuscrits d'antan! Qui sait, nous aurions chance peut-être de nous maintenir en vue de l'idéal auquel se référait implicitement notre critique. Nous serions forcés de faire le point, voir quelle contenance nous savons

garder devant cet idéal, avec quelle constance nous osons encore le fixer — ou quelle lâcheté nous manifestons, si les considérations passées découragent l'action présente.

A tout le moins pourrions-nous, dans une large mesure, prévenir l'usure assurée, la lente fossilisation des objectifs de nos vingt ans, leur dégradation progressive. Nous aurions espoir d'échapper à la belle inconscience — si caractéristique — des quarante ans et plus, cette superbe "innocence", cette modération exemplaire, cette volonté de prudence toute féline, cette déconiance choquante et hypocrite devant les réclamations de la génération montante, devant les accusations violentes et circonstanciées des jeunes, des jeunes hommes que nous aurions été nous-mêmes.

Vain souhait que d'autres, avant nous, ont dû formuler sans jamais avoir pu seulement prendre conscience de sa vanité, nous voudrions nous retrouver, à quarante ans, hommes véritablement humbles, possédant une vision nette de ce qu'il fallait faire, appréciant tout le fini de nos possibilités et l'insignifiance de nos réalisations, mais, malgré tout, décidés à poursuivre encore la même vérité à l'intérieur des mêmes frontières — ou désespérés au possible.

Tout plutôt que l'inconscience vexeante, que l'"innocence recouvrée".

André Lefebvre

CINÉ UNIVERSITAIRE

Samedi, 23 février

à 8h.15

Un programme inoubliable...

"THE TITAN"

la vie de Michel-Ange

Aussi "Maillol"

"St-Benoît-du-lac"

McLaren

MENUHIN

LE GRAND MAÎTRE

Je connais peu d'artistes véritables qui aient vu le jour sur le sol de nos opulents voisins; mais qu'il leur soit beaucoup pardonné, pour un Menuhin! C'est lundi, le onze février dernier, au His Majesty's, que Montréal avait le privilège de l'entendre.

Il paraît peut-être présomptueux que ce jeune homme que je suis ait voulu mesurer l'érudition musicale d'un tel artiste, alors qu'en réalité ce ne fut que travail aisé, tant sa personnalité est forte et achevée. Son programme, très substantiel, était composé d'œuvres romantiques et modernes. Il nous offrit d'abord, de Brahms, la Sonate de l'opus 108, en ré mineur. Son jeu puissant s'allie merveilleusement au caractère énergique et rythmique de la musique de Brahms. Menuhin nous peignit cette grande fresque musicale en quatre tableaux, avec la sublime pensée d'un Brahms et la frappe merveilleuse caractéristique de ce grand virtuose du violon.

L'on entendit ensuite, en première montréalaise, la Sonate pour violon seul, de Béla Bartok. Cette œuvre, où le génie de l'auteur, disons-le, y déploie toute son ampleur, fut composée à l'intention de Menuhin. Toute son audition fut un ravissement. La composition de la Sonate est plutôt simple; sa valeur tient surtout de la parfaite adaptation que l'auteur fait de la musique elle-même au violon, et des rares intervalles sonores qu'on y entend, beautés toutes nouvelles et ravissantes dont Bartok se fait le novateur. Les quatre mouvements furent enlevés avec fougue et brio; l'interprète ne démentit aucunement l'auteur.

L'œuvre suivante au programme était le deuxième Concerto, de Paganini. Élaguée de tout effet de virtuosité et de fatras auditif, que resterait-il vraiment de cette œuvre? Tout est pour le violoniste et rien pour la musique. Aussi fallut-il préférer Menuhin à Paganini: le violoniste en donna une interprétation grandiose où brillait en tout premier lieu sa technique extraordinaire. Après ces trois grandes interprétations, vinrent des œuvres plus légères: le Labyrinthe, de Locatelli, la Habanera de Sarasate, la Pièce en forme de habanera, de Maurice Ravel, et le Scherzo-Tarantelle, de Wieniawski. Chaque pièce reçut de Menuhin un traitement brillant et, du public, un accueil chaleureux.

Au piano, Léon Pommers se montra digne du grand maître. Ses grandes qualités d'accompagnateur font qu'on se le dispute dans plusieurs milieux musicaux très en vue.

Le passage de ces deux artistes fera époque dans l'histoire musicale de Montréal.

Jean Richard

Montréal gagne le trophée Villeneuve au

Débat interuniversitaire

Samedi soir, deux février, quelque deux cents personnes viennent assister au débat qui va mettre aux prises des étudiants de Montréal et d'Ottawa. Disons tout de suite que par une victoire à Québec et une autre ici, notre Université a décroché le trophée Villeneuve pour la neuvième fois en 21 ans.

Devant un public attentif et discrètement enthousiaste, Luc Mercure fait brièvement l'histoire des Débats puis présente les membres du jury: MM. Guy Beaulnes, Rosaire Beaulé et René Chicoine, et cède enfin la parole aux orateurs qui trépigment d'impatience en dépit de leur calme apparent.

C'est à Robert Bisailon, de Montréal, que revient la tâche ingrate de secouer l'inertie de l'auditoire en défendant l'affirmative, c'est à dire en soutenant que l'emploi féminin est une cause de désordre social. Il se limite au cas de la célibataire. Sur un ton vif, qui cherche par moments à se faire très persuasif, il reconnaît d'abord le droit de la femme au travail, mais dénonce les abus commis. Les jeunes filles qui travaillent par obligation sont une minorité: pour la plupart, la vision des avantages qu'il y a à gagner sa vie: liberté, indépendance, budget personnel et luxe, expliquent tout. L'employée cède à une fausse coquetterie, elle laisse se développer "un faux féminisme qui semble une utopie du XX^e siècle".

Voici maintenant le premier représentant d'Ottawa, le non moins pétillant Jacques Chevrier. L'emploi féminin est une résultante des conditions économiques de l'heure. La femme a des revendications légitimes et le féminisme en est l'expression. Le Pape lui-même affirme ce droit de la femme au travail rémunéré. Que deviendrait notre société si les religieuses, les institutrices, les infirmières retournaient à leur foyer. Les femmes deviendront "des joujoux, des femmes poupées, des bibelots que l'on met sous une cloche de verre, que l'on admire, et que l'on ne sort que les jours de réjouissances" (avec gestes à l'appui...)

Au tour maintenant du deuxième orateur de Montréal, Robert Sauvé. D'une voix grave et posée, avec moins de fièvre que ses prédécesseurs, il aborde immédiatement le problème de la femme mariée et celui de la "professionnelle". Considérant la famille comme la cellule de la société, il voit dans l'emploi féminin une grave menace. Poussée par des soucis économiques, la femme quitte chaque matin son foyer, rompant ainsi son unité et risquant de négliger ses enfants. L'enfant, abandonné à lui-même ou placé dans une garderie ne souffrira-t-il pas plus tard de ce manque d'affection?

La lutte est chaude, Montréal se défend bien et c'est avec une certaine anxiété que nous voyons s'avancer le second orateur d'Ottawa, Ryan Paquette. Il passa en revue les différentes professions où les femmes ont réussi à s'imposer. Le Pape lui-même en s'adressant à des délégations féminines déclarait: "Vous n'auriez songé jadis qu'à rester à la maison. Aujourd'hui, vous paraissez au dehors pour entrer dans la lutte..."

Le moment de la réplique est arrivé et les orateurs, tour à tour, viennent répondre aux arguments les plus frappants de leurs adversaires. Nous aurions préféré une discussion plus directe entre les deux équipes, discussion qui aurait pu intéresser vivement le public par la spontanéité des réparties. Quoique moins

à l'aise que tout à l'heure, ils réussissent à déridier la salle par quelques bons mots d'esprit.

Enfin, la victoire de Montréal est proclamée... Notre joie est complète lorsque, par téléphone, nous apprenons le succès de notre seconde équipe (Félix Quinét et Christiane Panisset) devant quelque quinze cent personnes à Québec. Bravo Montréal!

Liliane Delaquerrière

À NE PAS MANQUER:
LE
CARNAVAL
DU
MARDI-GRAS

26 FÉVRIER

DANS LE HALL D'HONNEUR

L'ÉTUDIANT
AVISÉ

achète

au



et il y trouve
son profit.

**LABORATOIRE
NADEAU**

Limitée

FABRICANT DE PRODUITS
PHARMACEUTIQUES

TENUE DE GALA À LOUER

Derniers modèles dans toutes les grandeurs.

Prix spécial aux étudiants.



CLASSY
formal wear

DEUX MAGASINS MODERNES

4806 AVENUE DU PARC — CA. 7017

1227 CARRÉ PHILLIPS — MA. 6105

FONDÉE
DANS LE
QUÉBEC

SUN LIFE
of
CANADA

JEAN-P. TARDIF

Tél. Bur.: UN. 6-6411 - Dom.: TA. 2761
62 - Immeuble Sun Life, Montréal.